

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 128 spécial publié le 1er septembre 2020

Sommaire affiché du 1er septembre 2020 au 30 novembre 2020

Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne n° 128 spécial publié le 1er septembre 2020

SOMMAIRE

DCPPAT

- Arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA- 200 du $1^{\rm er}$ septembre 2020 portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ARRÊTÉ

n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA- 200 du 1^{er} septembre 2020 portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

> LE PRÉFET DE L'ESSONNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la consommation, notamment le livre III, titre III relatif au traitement des situations de surendettement ;

VU la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, ainsi que les lois n° 2010-1249 du 22 octobre 2010, n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 et n°2013-672 du 26 juillet 2013 ;

VU le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 modifiant le décret n° 2004-180 du 24 février 2004 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers, ainsi que les décrets n° 2011-741 du 28 juin 2011, n° 2011-981 du 23 août 2011et n°2014-190 du 21 février 2014 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric JALON, Préfet horsclasse, en qualité de Préfet de l'Essonne;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 2018 nommant M. Eric DUMOULIN Directeur départemental de la protection des populations de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2011-PREF-MC-101 du 30 décembre 2011 portant désignation des personnalités membres de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers ;

VU l'arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-174 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Philippe DUFRESNOY, Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, et à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Essonne, en matière de pouvoir adjudicateur;

VU l'arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-154 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu;

VU l'arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-114 du 29 juin 2020 portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers est composée comme suit :

- le représentant de l'État dans le département, président ;

Le délégué du préfet est le directeur départemental de la protection des populations, M. Eric DUMOULIN.

En cas d'empêchement de ce dernier, il sera représenté par Madame Vanessa HUMMEL-FOURRAT, son adjointe.

- le directeur départemental des finances publiques, Monsieur Philippe DUFRESNOY, viceprésident, ou sa déléguée, Madame Claudie VIENNE, inspectrice principale des finances publiques.

En cas d'empêchement de cette dernière, elle sera représentée par M. François ARIAS, inspecteur des finances publiques ou Mme Sandrine EDOUARD-VARGAS, administratrice des finances publique adjointe.

- le représentant local de la Banque de France, M. Dominique CALVET ou sa suppléante Mme Ingrid GAUDICHAU, conformément à l'article R.331-3 du Code de la Consommation, qui en assure le secrétariat.

Membres nommés sur proposition de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI):

Titulaire:

Mme Caroline MONNIN, Responsable Agence Recouvrement Auto et Corporate CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE 1, rue Victor Basch 91300 MASSY

Suppléant :

M. Frédéric PONCELET, Responsable Marché Crédit Conso / Chargé de Missions à la Direction des Opérations IQera 256 bis, rue des Pyrénées 75020 PARIS

Membres nommés sur proposition des associations familiales ou de consommateurs :

Titulaire:

Mme Margaret RIEGERT 29 chemin des Joncs Marins 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE

Suppléant :

M. Denis LAURENT 57 rue de Gometz 91440 BURES SUR YVETTE

Membres justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

Titulaire:

Mme Brigitte BLOSSIER
Chef de projet Politiques Sociales titulaire
d'un diplôme d'Etat en Travail Social
Conseil Départemental de l'Essonne
Direction du développement social
Boulevard de France
Evry-Courcouronnes

Suppléant:

Mme Mireille LAPLACE
Chef du service Politiques Sociales titulaire
du diplôme d'État de CESF
Conseil Départemental de l'Essonne
Direction du développement social
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry cedex

Membres justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

Titulaire:

91012 Evry Cedex

Mme Marie LAPIERRE-GITSELS Avocat honoraire 8, allée de la Mare Gabrielle 91190 GIF-SUR-YVETTE

Suppléant :

Mme Patricia VOLO 39 avenue Lénine 92000 NANTERRE

Ces membres exercent un mandat de deux ans renouvelables.

ARTICLE 2: L'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-114 du 29 juin 2020 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3: Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques et le représentant local de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Eric JALON Préfet de l'Essonne